

Environs de Bourges → Pays

■ SOYE-EN-SEPTAINE

Quatre logements « pas chers, beaux, écolos et économiques »

Les quatre logements sociaux de conception innovante en éco-construction, situés route de Savigny-en-Septaine, ont été inaugurés, jeudi soir, par la maire, Marie-Françoise Loiseau, et François Marty, président de Foncière Chênelet.

Logements confortables, sains et à très faible consommation

La société nordiste est spécialisée dans la conception et production de logements économiques confortables, sains, et à très faible consommation, dans les territoires ruraux. « Nous proposons du pas cher, du beau, du écolo et du économique » précisait François Marty.



INAUGURATION. Les quatre logements sociaux ont été réceptionnés et inaugurés jeudi soir par la maire, Marie-Françoise Loiseau.

La conception globale bioclimatique favorise les apports du soleil et protège des vents dominants ; les matériaux utilisés sont biosourcés : bois, brique en terre crue et paille ; les équipements sont faciles d'entretien et d'utilisation : toit végétalisé, récupération d'eau de pluie, chauffage résiduel, ventilation, panneaux solaires... et une enveloppe thermique renforcée par des menuiseries triple vitrage, une étanchéité à l'air.

« C'est un projet qui a du sens, précisait Joël Crotté, conseiller régional. Les logements sont beaux, rationnels et répondent à un besoin sur les enjeux climatiques ». Et Patrick Barnier, vice-président du conseil départemental, de compléter : « Je salue le choix d'avoir fait appel à une entreprise d'insertion pour la réalisation de ce bâtiment esthétique »

Mixité dans le choix des locataires

Marie-Françoise Loiseau a rappelé l'historique de ce projet et son souhait « d'une grande mixité dans le choix des locataires » qui occuperont un des trois T3 (73,20 mètres carrés), loyer de 359,97 € + 65 € de charges de consommation et entretien, ou le T4 (84,24 mètres carrés), loyer de 402,61 € + 66 € de charges de consommation et entretien. ■

FINANCEMENT

Partenarial. Montant prévisionnel : 810.125 € ; État : 20.000 € (PLAI) ; Région Centre-Val de Loire : 22.000 € ; Conseil départemental du Cher : 60.000 € ; Fondation Abbé-Pierre : 60.000 € ; Emprunt caisse des dépôts : 260.000 € ; Foncière Chênelet : 388.125 €.